

SÉANCE DU MERCREDI 24 AVRIL 2024 A 18H30
EN MAIRIE DE SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE

Date de la convocation18/04/2024

Etaients présents : BARRE Patricia, BERTRAND Marie-Line, CADORET Nadia, COUDERC Eric, FELDFEBEL Dominique, FERREIRO Catherine, GELINEAU Marie-Hélène, GIRARDEAU Nadia, HERSANT Marie-Noëlle, MORISSET Marie-Paule

Absent excusé : MURZEAU Bernadette

Absents : AGENEAU Marie-Claire, BERTEAUD Stéphanie, CHEVREAU Annie, FORGET GAGEOT Florence, GABARD Bruno, PAPIN Alexandra

Secrétaire de séance : GIRARDEAU Nadia



I) FINANCES :

❶ Aide financière à une personne en difficulté concernant l'attribution d'un logement – Aide pour versement de la caution et de son dernier loyer

Consécutivement à l'entretien d'une personne en difficulté financière sur la commune, il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder une aide financière de 1 017 € à la personne demandeuse dans le cadre de l'obtention d'un logement.

Cette aide sera versée selon les modalités suivantes :

- 467 € auprès de Vendée Habitat pour la caution de son nouveau logement
- 550 € auprès de Mme PELLE Camille, propriétaire du logement AIRBNB pour le paiement de son dernier loyer du mois d'avril 2024.

Il a toutefois été convenu avec l'intéressée qu'il s'agira là de la part du CCAS d'une aide à titre d'avance remboursable et que le remboursement de la somme de 1 017 € interviendra à compter du mois de mai 2024 avec une première échéance de 142 € puis une échéance mensuelle de 125 € jusqu'en décembre 2024.

Caractéristiques de l'aide remboursable :

- Montant de l'avance : 1 017 €
- Durée de remboursement : 8 mois
- Échéances : mensuelles avec une première échéance en mai 2024 pour un montant de 142 €
- Montant des échéances suivantes : 125 €
- Possibilité de remboursement anticipé sans frais
- Nature du remboursement : virement ou espèce auprès de l'agent comptable
- Présentation :
 - d'un justificatif avec le montant de la caution
 - de la quittance du dernier loyer

Le CCAS, à l'unanimité des votants, se prononce favorablement à l'attribution d'une aide remboursable de 1 017 € à une personne en difficulté pour paiement de la caution d'un nouveau logement et du dernier loyer de son logement selon les modalités indiquées ci-dessus.

II) QUESTIONS DIVERSES

/

Le Président,
Eric COUDERC

La secrétaire de séance,
Nadia GIRARDEAU

Girardeau



Publié sur le site de la mairie de Saint Laurent Sur Sèvre, le 10 septembre 2024